



SYSTÈME DE SUIVI DU CANNABIS ET DE DEMANDE DE LICENCES :

**Guide de présentation des
rapports mensuels à l'intention
des titulaires de licences fédérales**



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

Santé Canada est déterminé à protéger la vie privée des personnes en ce qui concerne les renseignements personnels et les renseignements commerciaux confidentiels qui lui sont confiés. Assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information est essentiel au processus décisionnel du gouvernement et à la prestation de services, et Santé Canada reconnaît que la protection de cette information un élément essentiel au maintien de la confiance du public envers le gouvernement. Santé Canada a mis en place un processus systématique pour protéger cette information, y compris l'identification et la catégorisation de l'information, la mise en œuvre d'une formation adéquate du personnel en matière de confidentialité ainsi que des mesures de sécurité des technologies de l'information qui consistent à restreindre l'accès, y compris le niveau d'accès, à l'information contenue dans le Système de suivi du cannabis et de demande de licence (SSCDL) aux personnes qui en ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions. Des renseignements personnels ou des renseignements commerciaux confidentiels contenus dans des demandes présentées à Santé Canada peuvent être divulgués dans certains cas, en vertu des pouvoirs conférés par la loi. Par exemple, cette information peut être partagée avec Statistique Canada en vertu de la Loi sur la statistique. La [Loi sur la statistique](#) confère à Statistique Canada le pouvoir légal d'obtenir des données administratives pour ses programmes statistiques et exige également que l'organisme maintienne la confidentialité des données recueillies.

En plus de protéger vos renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels vous donne le droit de demander l'accès à vos renseignements personnels et de les faire corriger. Pour en savoir plus sur vos droits ou sur nos pratiques de protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la protection des renseignements personnels au 613-946-3179 ou à HC.privacy-vie.privee.sc@canada.ca. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada si vous croyez que vos renseignements personnels ont été traités de façon inadéquate.

Avertissement : Le présent document doit être lu en même temps que les articles pertinents de la Loi sur le cannabis et ses règlements ainsi que d'autres lignes directrices appropriées. En cas de contradictions entre le présent document et la Loi sur le cannabis et ses règlements, c'est cette dernière qui prévaut. En cas de contradictions entre le SSDCL et le Règlement ou les lignes directrices, ou s'il n'est pas possible d'utiliser le SSDCL, on doit communiquer avec Santé Canada afin d'obtenir de plus amples renseignements. Pour connaître les exigences établies et la terminologie, on doit se reporter au Règlement sur le cannabis et au présent guide.

Egalement disponible en français sous le titre :

Cannabis Tracking and Licensing System: Monthly Reporting Guide for Federal Licence Holders

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Santé Canada

Indice de l'adresse 0900C2

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Tél. : 613-957-2991

Numéro de téléphone sans frais : 1-866-225-0709

Télécopieur : 613-941-5366

ATS : 1-800-465-7735

Courriel : hc.publications-publications.sc@canada.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2018

Date de publication originale : le 5 septembre 2018

Date de révision février, 2019

La présente publication peut être reproduite à des fins personnelles ou internes seulement sans autorisation à condition que la source soit pleinement reconnue

Cat.: H14-262/1-2018F-PDF

ISBN: 978-0-660-27237-5

Pub.: 180179

TABLE DES MATIÈRES

1.0 BUT	2
2.0 CONTEXTE	2
3.0 PORTÉE	3
4.0 DÉFINITIONS.....	3
4.1 Interprétation des exigences de saisie des données	3
5.0 FACTEURS À CONSIDÉRER AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS	6
5.1 Domaines de connaissance.....	7
5.2 Mesures précises préalables au rapport	7
6.0 COMMENT SOUMETTRE UN RAPPORT.....	8
6.1 Option 1 : Saisie manuelle	9
6.2 Option 2 : Téléchargement du fichier	24
7.0 COMMENT SOUMETTRE UN RAPPORT DE PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ	27
8.0 COMMENT APPORTER DES CORRECTIONS À UN RAPPORT PRÉCÉDEMMENT SOUMIS.....	30
9.0 FOIRE AUX QUESTIONS	30
10.0 À NOTER ÉGALEMENT	33
11.0 AIDE ET ASSISTANCE DANS LE CADRE DU SSCDL	34
ANNEXE 1 : SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LES FICHIERS DES RAPPORTS MENSUELS ÉTABLIS PAR LES TITULAIRES DE LICENCES FÉDÉRALES.....	35
ANNEXE 2 : SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LES FICHIERS DES RAPPORTS ÉTABLIS PAR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ	65

1.0 BUT

Le présent guide fournit des renseignements sur le processus permettant aux titulaires de licences fédérales de soumettre des rapports mensuels à Santé Canada, comme l'exigent la *Loi sur le cannabis*, son règlement et tout arrêté ministériel connexe.

2.0 CONTEXTE

La *Loi sur le cannabis* et son règlement définit, entre autres, le cadre permettant d'autoriser l'accès au cannabis et de contrôler et réglementer sa production, sa distribution et sa vente.

La surveillance de la chaîne d'approvisionnement du cannabis est une responsabilité partagée entre de nombreux ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, l'industrie et d'autres intervenants. L'une des responsabilités de Santé Canada est de suivre le flux de cannabis comme un moyen de prévention des activités illégales d'inversion et de détournement du cannabis à l'intérieur et à l'extérieur du système réglementé. En vertu de ce système de suivi, un titulaire d'une licence de culture, d'une licence de transformation, ou d'une licence de vente à des fins médicales est tenue de présenter des rapports mensuels à Santé Canada.

Parmi les responsabilités de Santé Canada, notons également le contrôle de l'accès des patients au cannabis à des fins médicales. Encore une fois, s'il y a lieu, un titulaire d'une licence de vente à des fins médicales est tenu de soumettre mensuellement les renseignements pertinents à Santé Canada.

Ce document fournit des indications sur les exigences de rapport mensuel. Afin de maintenir l'uniformité et la transparence, le présent guide sera mis à jour, selon le besoin, afin de tenir compte des modifications apportées aux politiques.

Santé Canada a d'autres documents d'orientation et des renseignements sur son site Web, qui peuvent être utilisés de pair avec le présent document afin d'aider les titulaires à soumettre leurs rapports. Le site Web est assujetti à la mise à jour et l'amélioration continues.

3.0 PORTÉE

Le présent guide s'applique à tout titulaire de licence fédéral devant présenter des rapports mensuels à Santé Canada en vertu de la *Loi sur le cannabis*, son règlement et tout arrêté ministériel connexe, à savoir ceux qui mènent les activités ayant trait à ce qui suit :

- Culture (y compris micro-cultivation, standard ou de pépinière)
- Traitement (y compris les micro-traitement ou standard)
- Vente du cannabis à des fins médicales

Les personnes désignées pour signaler au nom des personnes autorisées à posséder, vendre ou distribuer du cannabis conformément à une loi provinciale en vertu du paragraphe 69(1) de la *Loi sur le cannabis*, devraient consulter le *système de suivi du cannabis et de demande de licences : Guide de présentation des rapports mensuels à l'intention des provinces et territoires*.

4.0 DÉFINITIONS

Il importe de se référer à la *Loi sur le cannabis*, son règlement et tout arrêté ministériel connexe en ce qui concerne les définitions. Les définitions dans cette section sont fournies pour référence et pour davantage de clarté.

Le Système de suivi du cannabis et de demandes de licences (SSCDL) : Le nom de l'application Web et du système de gestion de cas établis et entretenus par Santé Canada par l'intermédiaire duquel les demandeurs peuvent présenter une demande de licence de cannabis qui sera délivrée par Santé Canada, et par l'entremise de laquelle les exigences de suivi mensuelles doivent être soumises.

Accès de niveau redditionnel : Désigne le niveau d'accès des personnes inscrites au SSCDL qui sont autorisées à présenter des rapports mensuels. Présentement, l'accès de niveau redditionnel est accordé uniquement à la personne désignée comme responsable.

4.1 Interprétation des exigences de saisie des données

Les termes et les descriptions de cette section ne doivent être utilisés qu'aux fins d'interprétation des exigences de saisie des données dans le SSCDL.

Lieu : À l'égard d'un titulaire de licence, emplacement à l'usage exclusif de ce dernier et comprenant au moins un bâtiment ou une partie de bâtiment.

Produit du cannabis : Cannabis d'une seule des catégories visées à l'annexe 4 de la Loi ou tout accessoire qui contient de ce cannabis, une fois emballé et étiqueté pour la vente au détail aux consommateurs. Sont exclues de la présente définition, les drogues contenant du cannabis.

Inventaire final : Fait référence à la quantité de produits de cannabis finis. Les quantités ne concernent que le cannabis et ne doivent pas inclure d'emballage ou d'accessoires. Les catégories de cannabis qui sont peut-être des produits de cannabis sont celles qui figurent à l'annexe 4 de la *Loi sur le cannabis*. (graines, plantes, cannabis séché, cannabis frais, huile de cannabis).

Inventaire des produits non finis : Signifie la quantité de cannabis qui n'est pas une autre substance que le cannabis contenu dans un produit de cannabis. Les catégories de cannabis reflètent celles de l'inventaire de cannabis fini, en plus des « autres » catégories de cannabis ne figurant pas dans la liste de l'annexe 4 de la *Loi sur le cannabis* (p. ex., produits comestibles ou concentrés mis au point à des fins de recherche et qui ne sont pas destinés à la vente).

Inventaire à la date d'ouverture: désigne le montant figurant à l'inventaire le premier jour de la période de rapport.

Production: Fait référence aux ajouts de cannabis par le biais d'activités menées sur le site.

Transformé: Signifie que le cannabis est produit d'une classe de cannabis à une autre (par exemple, du cannabis séché à l'huile de cannabis). Enregistré comme une réduction à l'inventaire de la classe de cannabis à partir de laquelle la nouvelle classe de cannabis a été produite.

Emballé et étiqueté: Signifie emballés et étiquetés comme un produit de cannabis. Cela devrait être enregistré à la fois comme une réduction à l'inventaire des produits non finis **et** un ajout à l'inventaire final.

Importations / Exportations: Signifie le mouvement du cannabis au Canada et à l'étranger. En ce qui concerne les rapports, ils doivent être inclus dans le cannabis qui n'est pas un produit du cannabis et être inscrits dans l'inventaire des produits non finis.

Retours: Il s'agit du cannabis précédemment vendu / acheté et distribué à un autre titulaire de licence ou à un consommateur au niveau de la vente au détail et retourné par la suite. Le cannabis envoyé hors site pour être testé ou traité et retourné par la suite au même titulaire de licence devrait être enregistré en tant que distribution vers / à partir de la catégorie de licence applicable.

Détruit: Signifie du cannabis qui a été détruit sur place ou envoyé pour être détruit hors site.

Pertes liées au séchage et à la transformation: Signifie que la masse de cannabis est réduite en raison de la perte au séchage ou d'autres activités de traitement.

Autre: Dans le contexte du mouvement du cannabis, il s'agit d'ajouts ou de réductions d'inventaire qui ne sont applicables à aucune autre catégorie. Dans le contexte du cannabis, cela signifie que les catégories de cannabis ne figurent pas dans l'annexe 4 de la Loi sur le cannabis par exemple, les produits comestibles ou concentrés développés à des fins de recherche et non destinés à la vente).

Ventes - Médical: Signifie vente aux clients enregistrés à des fins médicales. Les titulaires d'une licence de culture ou d'une licence de transformation qui expédient du cannabis directement à un client enregistré pour le compte d'un titulaire d'une licence de vente à des fins médicales doivent consigner cela comme une vente de cannabis à des fins médicales.

Ventes –non médical pour le distributeur / détaillant: désigne la vente de produits de cannabis à un vendeur sous autorisation provinciale. Cela peut aller d'un transformateur sous licence fédérale à un distributeur / détaillant, ou d'un distributeur / détaillant à un autre distributeur / détaillant.

Ventes - non médical en ligne: Désigne les ventes aux consommateurs au niveau de la vente au détail qui n'étaient pas présentes sur le site au moment de l'achat. Cela comprend les ventes effectuées en ligne ou par téléphone. Les titulaires de licences fédérales qui expédient du cannabis au nom d'une autorité provinciale ou territoriale directement à un consommateur au niveau de la vente au détail qui a passé une commande par l'intermédiaire d'un système en ligne provincial ou territorial devraient le consigner en tant que vente en ligne à des fins non médicales directe aux consommateurs.

Employés : sont des personnes qui, au cours de la période de référence, travaillaient à l'établissement chargé des rapports, quel que soit le nombre d'heures travaillées. Cela inclut les entrepreneurs et les agents.

- **Gestion :** Comprend les cadres supérieurs et intermédiaires de gestion des employés.
- **Administratif :** Comprend les employés des services financiers et des services aux entreprises, de l'administration et des services de supervision et de soutien aux employés.
- **Ventes :** Comprend les employés de la vente de détail et de gros, du service à la clientèle.
- **Production :** Comprend les employés de la supervision, de la production et du travail général.

- **Autres** : Comprend tous les autres employés.

Capacité : Renvoie à la zone où les plantes de cannabis sont cultivées, reproduites récoltées, our séchées :

- **Zone de floraison** : zone où toutes les plantes de cannabis sont cultivées en vue de la récolte.
- **Salle des plantes mère** : zone qui contient des plantes mères.
- **Salle de clonage** : Salle qui contient des semis/des clones.
- **Salle de séchage** : zone où le cannabis récolté est soumis à un processus de séchage.

Accès à des fins médicales : Renvoie aux éléments de données portant sur la fourniture du cannabis à des fins médicales qui doivent être soumis par les titulaires de licences pour la vente.

Montants autorisés : Fait référence à la quantité de cannabis à des fins médicales, mesurée en grammes de cannabis séché par jour, autorisée par un professionnel de la santé (PS).

Les symboles suivants seront utilisés tout au long du présent guide afin de souligner des renseignements précis.



Important : Renseignements clés ou de mise en garde.



Renseignements supplémentaires : Renseignements, comme des citations et des références juridiques.



Conseil : Renseignements qui pourraient être utiles au demandeur.

5.0 FACTEURS À CONSIDÉRER AVANT L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

Avant l'établissement de rapports, énumérés dans la section 5.1, une personne désignée pour soumettre des informations devraient bien connaître un certain nombre de domaines, afin d'être conformes à la *Loi sur le cannabis*, ses règlements et tout arrêté ministériel connexe, ainsi qu'à d'autres lois fédérales, provinciales et territoriaux. En outre, la personne désignée devrait terminer quelques activités énumérés dans la section 5.2, avant de soumettre un rapport mensuel.

5.1 Domaines de connaissance

Il y existe un certain nombre de domaines de connaissance avec lesquels le déposant devrait se familiariser :

Domaines clés avec lesquels il faut se familiariser :	Notes/Références
<i>Loi sur le cannabis et son règlement</i>	Des liens peuvent être trouvés sur le site Web de Santé Canada .
Tout arrêté ministériel autorisant le système de suivi du cannabis	Les personnes désignées doivent veiller à la conformité avec tout arrêté autorisant le Système de suivi du cannabis.
Le Système de suivi du cannabis et de demande de licences (SSCDL)	Tous les rapports doivent être soumis par l'intermédiaire du SSCDL. Par conséquent, les personnes désignées devraient savoir se servir du SSCDL. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Guide de démarrage du SSCDL si vous n'avez pas reçu un exemplaire de celui-ci, ou si vous désirez recevoir une copie, envoyez un courriel à cannabis@canada.ca .

5.2 Mesures précises préalables au rapport

Outre les domaines généraux de connaissances et le fait de garantir que toutes les exigences en matière de rapports peuvent être satisfaites, des activités particulières devraient être menées avant de présenter un rapport mensuel.

5.2.1 La création d'un compte au SSCDL

Tous les rapports doivent d'être soumis par l'intermédiaire du SSCDL. À ce titre, les personnes désignées devraient être enregistrés et savoir se servir du SSCDL. Concernant les titulaires de licences fédérales, on suppose que tous les personnes désignées seront déjà enregistrés en vertu du processus de demande ou la migration de leurs informations de licence dans le SSCDL. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le Guide de démarrage du SSCDL.

5.2.2 Obtention de l'accès au SSCDL de niveau redditionnel

Un accès de niveau redditionnel est exigé aux personnes désignées présentant des rapports mensuels.

Quant aux titulaires de licences fédérales, l'accès de niveau redditionnel est accordé uniquement à la personne désignée comme responsable et se fait automatiquement une fois qu'une

autorisation de sécurité valide est accordée et qu'une licence a été délivrée. Aucune autre action n'est requise du titulaire de permis à cet égard.

Veuillez noter, dans le cadre de la prochaine version du système, il est envisagé d'accorder cette fonction à d'autre personnel ayant l'habilitation de sécurité nécessaire.

6.0 COMMENT SOUMETTRE UN RAPPORT

Des rapports individuels doit être soumis pour chaque emplacement autorisé. Pour ce faire, les personnes désignées ont deux options dans le SSCDL :

- 1) Saisie manuelle ;
- 2) Téléchargement du fichier .csv.

Chaque processus est expliqué sur les pages suivantes.



Conseil : Une organisation ayant de nombreux emplacements autorisés peut inclure tous ses rapports individuels dans un seul fichier de téléchargement. Toutefois, un titulaire de licence fédérale qui détient également une licence provinciale de vente au même emplacement devra présenter son rapport sur la vente provincial séparément, par l'entremise de l'autorité provinciale/territoriale pertinente (TBD). Voir le *système de suivi du cannabis et de demande de licences : Guide de présentation des rapports mensuels à l'intention des provinces et territoires*.

6.1 Option 1 : Saisie manuelle

1. Accéder au SSCDL.

Bienvenue

Système de suivi du cannabis et de demande de licence

Demande de licence

Demandes de licence

Licences

Production de rapports

Rapports de suivi du cannabis

Téléchargements de fichiers de rapport de suivi du cannabis

Fichiers téléchargés de rapport sur le cannabis des praticiens de la santé

Habilitation de sécurité

Demandes d'habilitation de sécurité

Bienvenue au Système de demande de suivi du cannabis et de demande de licence de Santé Canada; vous pouvez soumettre et gérer votre demande portant sur des activités commerciales en lien avec le cannabis et le chanvre ainsi que produire vos rapports mensuels.

[Demande de licence](#)

[Production de rapports](#)

Demandez une licence commercial pour produire ou transformer le cannabis, pour effectuer des recherches ou des essais analytiques, pour cultiver le chanvre ou pour renouveler ou modifier une licence existante.

Soumettre des données de rapports mensuels en tant que titulaire d'une licence provinciale, territorial ou fédéral.

Version : 0.16.1

2. Cliquez sur **Rapports de suivi du cannabis.**

L'écran suivant apparaîtra :

Rapports de suivi du cannabis

Ébauches de rapports de suivi du cannabis

+ Nouveau rapport de suivi du cannabis

Affiche 1 à 2 de 2 entrées | Afficher 10 entrées

Période de déclaration (AAAA-MM)

ID du rapport	ID de la licence	Période de déclaration (AAAA-MM)	Actions
RPT-IOYLYIP17M-2017-04	LIC-HSKQPPEVS5-2018	2017-04	
RPT-PEDSYR6775-2017-03	LIC-HSKQPPEVS5-2018	2017-03	

1 Des ébauches actives apparaissent ici et peuvent être consultées à des fins de vérification plus poussée.

Rapports de suivi du cannabis soumis

Affiche 1 à 5 de 5 entrées | Afficher 10 entrées

ID du rapport

ID de la licence

Période de déclaration (AAAA-MM)

ID du rapport	ID de la licence	Période de déclaration (AAAA-MM)
RPT-4TN3G2DIGO-2018-03	LIC-HSKQPPEVS5-2018	2018-03
RPT-9ZYCAK9ZFV-2017-01	LIC-HSKQPPEVS5-2018	2017-01
RPT-O2EE8NXRG6-2018-05	LIC-HSKQPPEVS5-2018	2018-05
RPT-TW08X7350K-2015-01	LIC-KHG1DPPTAS-2018	2015-01
RPT-WDQDPBD0QC-2017-02	LIC-HSKQPPEVS5-2018	2017-02

1 Les rapports déposés apparaissent ici, et ils ne peuvent pas être consultés à des fins de modifications ultérieures. Veuillez-vous reporter à la section 8.0 pour obtenir des renseignements sur la façon de corriger un rapport soumis.

L'écran suivant apparaîtra :

Rapport de suivi du cannabis - Renseignements généraux

* Ce symbole signifie que vous devez fournir

Période de déclaration

* Année

* Mois

* ID de la licence

Créer **Annuler**

4. Choisissez l'année et le mois de la période d'établissement du rapport.

⚠ Ne sélectionnez pas le mois au cours duquel vous présentez le rapport (qui est habituellement le mois suivant la période d'établissement du rapport).

5. Choisissez le numéro de licence pour lequel vous présentez un rapport.

ℹ Les personnes ayant de nombreuses licences associées à leur compte les verront toutes énumérées ici.

6. Cliquez sur Créer.

⚠ Un seul rapport peut être créé pour chaque licence et période d'établissement de rapports.

L'écran suivant apparaîtra :

Rapport de suivi du cannabis - Renseignements généraux



ID du rapport : RPT-XVS2W9Z2WI-2017-05

* Ce symbole signifie que vous devez fournir une réponse pour sauvegarder.



Prenez note de votre identifiant de rapport pour consultation ultérieure.

Transmission réussie!

Rapport de suivi du cannabis créé avec succès et prêt à être rempli.

Période de déclaration

* Année

2017

* Mois

05

* ID de la licence

7. Cliquez sur **Sauvegarder et passer au suivant**.

Index

Sauvegarder et passer au suivant >

L'écran suivant apparaîtra :

Rapport de suivi du cannabis - Inventaire

des produits non finis

ID du rapport : RPT-XVS2W9Z2WI-2017-05

Transmission réussie!

Section sur les renseignements généraux sauvegardée avec succès.

Graines

Plantes de cannabis

Cannabis séché

C

Inventaire à la date d'ouverture

Inventaire à la date d'ouverture

kg

8. Remplissez tous les champs pour lesquels vous avez des valeurs.



Conseil : Les valeurs nulles peuvent être laissées vides.

Ajouts à l'inventaire

Production totale

kg



Indiquez l'**unité de mesure correcte** pour chaque champ tel qu'indiqué à l'annexe 1. Par exemple, les poids doivent être déclarés en **kilogrammes** et non en grammes.



Les valeurs illogiques généreront un message d'erreur (p. ex., les décimales dans les champs exigeant des nombres entiers). Consultez l'annexe 2 pour les exigences relatives aux champs.



Il est à noter qu'en anglais, les virgules ne devraient pas être utilisées pour séparer les milliers. À titre d'exemple, 9,999.999 devrait simplement s'écrire 9999.999, à défaut de quoi le chiffre sera erronément enregistré comme 9.999.

Il est à noter qu'en français, les virgules doivent être utilisées comme des points décimaux pour les téléversements utilisant le portail français. À titre d'exemple, le chiffre ci-dessus devrait s'écrire 9999,999.

^^

Quantité détruite

kg

Volume des pertes ou des vols

kg

Retours

kg

Autre

kg

Sauvegarder les données pour Graines

9. Cliquez sur Sauvegarder les données pour Graines

Précédent Index Suivant >

Ne cliquez pas sur Suivant > tant que tous les onglets et champs applicables dans Inventaire des produits non finis n'ont pas été remplis et sauvegardés.

Si le processus réussit, vous verrez le message suivant :

Rapport de suivi du cannabis - Inventaire des produits non finis

ID du rapport : RPT-XVS2W9Z2WI-2017-05

Transmission réussie!

Graines sauvegardés avec succès.

Graines Plantes de cannabis Cannabis séché Cannabis frais Huile de cannabis Autre

Inventaire à la date d'ouverture

Inventaire à la date d'ouverture

10. Sélectionnez l'onglet suivant et répéter les étapes 8 et 9 pour le reste des onglets applicables Inventaire des produits non finis.

Ajouts à l'inventaire

Production totale

Quantité détruite

Volume des pertes ou des vols

Retours

Autre

Sauvegarder les données pour Autre

Quantité détruite

Volume des pertes ou des vols

Retours

Autre

Sauvegarder les données pour Autre

11. Une fois que tous les onglets dans Inventaire des produits non finis ont été sauvegardés avec succès, cliquez Suivant > pour passer à Inventaire final.

Précédent Index Suivant >

L'écran suivant apparaîtra :

Rapport de suivi du cannabis - Inventaire final

ID du rapport : RPT-PEDSYR6775-2017-03

Graines Plantes de cannabis Cannabis séché Cannabis frais Huile de cannabis Autre

12. Répétez les étapes 8 à 11 pour Inventaire final.

Inventaire à la date d'ouverture

Inventaire à la date d'ouverture #

Ajouts à l'inventaire

Quantité emballée #

Volume acheté/transféré #

Retours #

Autres #

^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^

Quantité détruite kg

Volume des pertes ou des vols kg

Retours kg

Autres

Sauvegarder les données pour Autre

13. Une fois que tous les onglets et champs applicables dans Inventaire final ont été sauvagardés avec succès, cliquez sur **Suivant > pour passer à **Ventes**.**

◀ Précédent Index **Suivant >**

L'écran suivant apparaîtra : reportez-y les détails sur les ventes de **produits finis seulement**. Si cela ne s'applique pas, passez à l'étape 17 ci-dessous.

Rapport de suivi du cannabis - Ventes

ID du rapport : RPT-PEDSYR6775-2017-03

Graines	Plantes de cannabis	Cannabis séché	Cannabis frais	Huile de cannabis	Autre
Graines ventes	14. Enregistrez toutes vos ventes de graines par province / territoire et par canal de vente .				
P/T	Fins médicales	Ventes directement au consommateur (en ligne)	Au distributeur/détaillant	Ventes directement au consommateur (en ligne)	
Alb.					
C.-B.					
I.-P.-É.					
Man.					
N.-B.					
N.-É.					
Nun.					
Ont.					
Qué.					
Sask.					
T.-N.-L.					
T.N.-O.					
Yn.					

! Les titulaires de licences fédérales qui expédiennent du cannabis au nom d'une autorité provinciale ou territoriale directement à un consommateur au niveau de la vente au détail qui a passé une commande par l'intermédiaire d'un système en ligne provincial ou territorial devraient le consigner en tant que vente en ligne à des fins non médicales directe aux consommateurs.

Sauvegarder les données pour Graines

15. Cliquez **Sauvegarder les données pour Graines**

Si le processus réussit, vous verrez le message suivant :

Rapport de suivi du cannabis - Ventes

ID du rapport : RPT-PEDSYR6775-2017-03

Transmission réussie!
Section sur les ventes sauvegardée avec succès

16. Sélectionnez l'onglet suivant et répétez les étapes 14 et 15 pour le reste des onglets applicables dans **Ventes**.

Graines **Plantes de cannabis** Cannabis séché Cannabis frais Huile de cannabis Autre

Graines ventes

P/T	Fins médicales		Fins non médicales	
	Ventes directement au consommateur (en ligne)	Au distributeur/détaillant	Ventes directement au consommateur (en ligne)	
Alb.	#	#	#	
C.-B.	#	#	#	
I.-P.-É.	#	#	#	

^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^

Sask.	kg	kg	kg
T.-N.-L.	kg	kg	kg
T.N.-O.	kg	kg	kg
Yn.	kg	kg	kg

Sauvegarder les données pour Autre

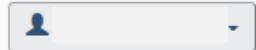
► Glossaire

◀ Précédent Index **Suivant ▶**

17. Une fois que tous les onglets et champs applicables dans Ventes ont été sauvegardés avec succès, cliquez sur **Suivant >** pour passer à **Médical**.

L'écran suivant apparaîtra : Si cela ne s'applique pas, passez à l'étape 22.

Rapport de suivi du cannabis - Médical



ID du rapport : RPT-XVS2W9Z2WI-2017-05

Accès à des fins médicales

P/T	Enregistrements actifs <small>i</small>	Enregistrements transférés ou retournés <small>i</small>	Envos <small>i</small>
Alb.			
C.-B.			
I.-P.-É.			
Man.			
N.-B.			
N.-É.			
Nun.			
Ont.			

18. Inscrivez le nombre d'enregistrements actifs, enregistrements transférés ou retournés et envois par province / territoire.



Enregistrements actifs : Nombre d'enregistrements actifs de clients médicaux, par province ou territoire de résidence du client, à la fin de la période d'établissement de rapports.

Enregistrements transférés ou retournés : Nombre d'enregistrements de clients médicaux transférées à un autre titulaire de licence de vente, ou documents médicaux retournés à la demande du client ou personne responsable pendant la période d'établissement de rapports.

Envos : Nombre d'expéditions de cannabis à des fins médicales, par province ou territoire, auxquels ils sont destinés, aux clients médicaux pendant la période d'établissement de rapports.

^^

Montants autorisés

19. Indiquez la quantité moyenne, médiane et la quantité maximale autorisée en **grammes par jour**.

Moyenne

Montant

g

Inscriptions refusées

Renseignements incomplets

20. Indiquez les **inscriptions refusées** selon la raison.

Soupçons de renseignements faux ou trompeurs

Document médical invalide

Autre

Inscriptions refusées : Nombre de refus d'enregistrement des clients médicaux, selon la raison du refus (renseignements incomplets, suspicieux, faux ou trompeurs, document médical invalide ou certificat d'inscription, autres).

Commandes refusées

Renseignements incomplets

21. Indiquez les **Commandes refusées** selon la raison.

Inscription expirée

Commande supérieure au montant autorisé

Produit en rupture de stock

Autre

Commandes refusées : Nombre de refus de commandes des clients médicaux, selon la raison du refus (renseignements incomplets, enregistrement expiré (ou annulé ou révoqué), la commande dépasse la quantité autorisée, produit en rupture de stock, autres).

22. Une fois terminé, cliquez sur **Sauvegarder et aller à la page suivante >**

◀ Précédent

Index

Sauvegarder et passer au suivant ➤

L'écran suivant apparaîtra :

Rapport de suivi du cannabis - Statistiques d'entreprise

ID du rapport : RPT-XVS2W9Z2WI-2017-05

Transmission réussie!

Section sur les renseignements médicaux sauvegardée avec succès.

Employés (à fournir sur base de l'activité)

Gestion i

Administratif i

Ventes i

Production i

Autre i

23. Consignez les renseignements sur les employés.

i **Employés** : ce sont des personnes qui, au cours de la période de référence, travaillaient à l'établissement de rapports, quel que soit le nombre d'heures travaillées.

- **Gestion** : Comprend les cadres supérieurs et intermédiaires de la gestion des employés.
- **Administratif** : Comprend les employés des services financiers et des services aux entreprises, de l'administration et des services de supervision et de soutien.
- **Ventes** : Comprend les employés de la vente de détail et de gros, et le service à la clientèle.
- **Production** : Comprend les employés de la supervision, de la production et du travail général.
- **Autres** : Comprend tous les autres employés.

i Les nombres d'employés sont facultatifs

^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^^

24. Consignez les renseignements sur la **capacité**.

Capacité

Zone de floraison - superficie utilisée (m²)

Salle des plantes mères (m²)

Salle de clonage (m²)

Salle de séchage (m²)



Zone de floraison – utilisée : Superficie totale, en mètres carrés, où toutes les plantes de cannabis sont cultivées en vue de la récolte.

Chambre mère : Superficie totale, en mètres carrés, contenant les plantes-mères. (e.g., les plantes de cannabis qui ne sont pas en herbe ou en floraison et qui sont utilisées pour dériver des clones ou des semis).

Chambre de clonage : Superficie totale, en mètres carrés, contenant des semis et des clones.

Chambre de séchage : Superficie totale, en mètres carrés, récolté où le cannabis récolté est soumis à un processus de séchage.

◀ Précédent

☰ Index

Sauvegarder et passer au suivant ➤

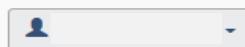
25. Une fois terminé, cliquez sur **Sauvegarder et passer au suivant >**.



Les numéros de capacité sont applicables aux détenteurs d'un permis de culture seulement.

L'écran suivant apparaîtra :

Rapport de suivi du cannabis - Soumission



ID du rapport : RPT-XVS2W9Z2WI-2017-05

✓ Transmission réussie!

Section sur les statistiques de l'entreprise sauvegardée avec succès.

ⓘ Attestation

J'affirme avoir l'autorisation de soumettre ce rapport au nom de l'entité légale associée au compte.

J'affirme que tous les renseignements et les documents soumis en lien avec le rapport sont, à ma connaissance, complets et exacts.

↗ Soumettre

◀ Précédent

☰ Index

26. Lisez l'**attestation** et, si correcte, cliquez sur **Soumettre** pour remplir le formulaire.

L'écran final apparaîtra :

Rapports de suivi du cannabis

Transmission réussie!
Rapport de suivi du cannabis soumis avec succès.

Ébauches de rapports de suivi du cannabis

+ Nouveau rapport de suivi du cannabis
Affiche 1 à 2 de 2 entrées | Afficher 10 entrées

ID du rapport ↑↓	ID de la licence ↑↓	Période de déclaration (AAAA-MM) ↑↓	Actions
RPT-IOYLYIP17M-2017-04		2017-04	
RPT-PEDSYR6775-2017-03		2017-03	

1

Rapports de suivi du cannabis soumis

Affiche 1 à 6 de 6 entrées | Afficher 10 entrées

ID du rapport ↑↓	ID de la licence ↑↓	Période de déclaration (AAAA-MM) ↑↓
RPT-4TN3G2DIGO-2018-03		
RPT-9ZYCAK9ZFV-2017-01		

Prenez note de l'identification du rapport pour consultation ultérieure.

6.2 Option 2 : Téléchargement du fichier

Les personnes ayant un accès au niveau de rapport peuvent télécharger un seul fichier. csv pour plusieurs sites pour lesquels ils sont autorisés à produire un rapport. Les renseignements de chaque site doivent figurer sur une rangée distincte de données.

Les fichiers téléchargés dans le SSCDL doivent s'en tenir strictement aux spécifications prescrites par le système. Voir l'annexe 1 pour les données relatives aux rapports d'inventaire des titulaires de licences fédérales. Il incombe aux titulaires de licences de consulter le site Web de Santé Canada pour les mises à jour.

Pour télécharger le fichier, suivez les étapes suivantes :

1. Accéder au SSCDL.

The screenshot shows the 'Bienvenue' (Welcome) page of the SSCDL system. On the left, a sidebar menu lists several options: 'Demande de licence', 'Demandes de licence', 'Licences', 'Production de rapports', 'Rapports de suivi du cannabis', 'Téléchargements de fichiers de rapport de suivi du cannabis' (which is highlighted with a red box), and 'Fichiers téléchargés de rapport sur le cannabis des praticiens de la santé'. The main content area has two sections: 'Demande de licence' (Request for license) and 'Production de rapports' (Report production). The 'Production de rapports' section contains text about requesting a commercial license to produce or transform cannabis for analytical research, cultivation, or renewal. Below the sidebar, the text '2. Cliquez sur Téléchargements de fichiers rapports de suivi du cannabis.' is enclosed in a red box, with a red arrow pointing from the sidebar link to this text. At the bottom left of the main content area, it says 'Version : 0.16.1'.

L'écran suivant apparaîtra :

Téléchargements de fichiers de rapport de suivi du cannabis

§ Ce symbole signifie que vous devez fournir une réponse pour soumettre le formulaire.

Attestation
J'affirme avoir l'autorisation de s...
J'affirme que tous les renseignem... complets et exacts.

§ Rapport de suivi du cannabis File

La taille du document ne peut pas être sup... Les types de fichiers admis sont les suivants : .csv

3. Cliquez sur **Parcourir** pour sélectionner un fichier à télécharger de votre ordinateur.

Note : Les différents navigateurs Web peuvent avoir des formats quelque peu différents.

Affiche 1 à 2 de 2 entrées | Afficher 10 entrées

Nom du document	Date du téléchargement
TestDataLP-2017-06.csv (RPT-CSV-JWOCOJVQQI)	2018-06-14 6OA0N 2018-06-11

Browse... 

4. Une fois que le fichier est sélectionné, cliquez sur l'icône  pour **télécharger** le fichier.

Les rapports présentés apparaissent ici, et ceux-ci ne peuvent pas être consultés à des fins de vérification plus poussée. Veuillez-vous reporter à la section 8.0 pour obtenir des renseignements sur la façon de corriger un rapport soumis.

En cas de réussite, le message suivant apparaîtra :

Système de suivi du cannabis et de demande de licence

Demande de licence

Demandes de licence

Licences

Production de rapports

Rapports de suivi du cannabis

Téléchargements de fichiers de rapport de suivi du cannabis

Fichiers téléchargés de rapport sur le cannabis des praticiens de la santé

Habilitation de sécurité

Demandes d'habilitation de sécurité

Compte

Profils d'entreprise

Fermeture de session

Téléchargements de fichiers de rapport de suivi du cannabis

§ Ce symbole signifie que vous devez fournir une réponse pour soumettre le formulaire.

Attestation

J'affirme avoir l'autorisation de soumettre ce rapport au nom de l'entité légale associée au compte.
J'affirme que tous les renseignements et les documents soumis en lien avec le rapport sont, à ma connaissance, complets et exacts.

§ Rapport de suivi du cannabis File

La taille du document ne peut pas être supérieure à 10 MB.
Les types de fichiers admis sont les suivants : csv

Document téléchargé avec succès. Veuillez actualiser la page dans quelques minutes afin de voir les documents téléchargés dans le tableau suivant.

Choose File No file chosen

Affiche 1 à 3 de 3 entrées | Afficher 10 entrées

Nom du document	Date du téléchargement
TestDataLP-2017-06.csv (RPT-CSV-JWOCOJVQQI)	2018-06-14
TestDataLP-2017-07.csv (RPT-CSV-ORJ2FJZ8SE)	2018-06-14
TestDataLP-2018-04.csv (RPT-CSV-R90ZJ6OA0N)	2018-06-11

1

7.0 COMMENT SOUMETTRE UN RAPPORT DE PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ

Les titulaires de licences fédérales autorisés pour la vente de cannabis à des fins médicales sont aussi tenus de présenter des rapports mensuels de professionnels de la santé qui énumèrent des renseignements de chaque professionnel de la santé associés à tous les enregistrements de nouveaux clients au cours de la période d'établissement des rapports. Ces rapports doivent être soumis par téléchargement de fichier. Si vous n'avez pas enregistré aucun client au cours du mois, ne soumettez pas un rapport de professionnel de la santé.

Les fichiers téléchargés dans le SSCDL doivent être exactement conformes aux spécifications prescrites par le système. Consulter l'annexe 2 pour connaître les spécifications de données relatives aux rapports des professionnels de la santé. Il appartient aux titulaires de licences de consulter le site Web de Santé Canada pour se tenir au courant des mises à jour.

Pour télécharger le fichier, suivez les étapes suivantes :

1. Accéder au SSCDL.

Bienvenue

Bienvenue au Système de demande de suivi du cannabis et de demande de licence de Santé Canada; vous pouvez soumettre et gérer votre demande portant sur des activités commerciales en lien avec le cannabis et le chanvre ainsi que produire vos rapports mensuels.

Demande de licence

Demander une licence commercial pour produire ou transformer le cannabis, pour effectuer des recherches ou des essais analytiques, pour cultiver le chanvre ou pour renouveler ou modifier une licence existante.

Production de rapports

Soumettre des données de rapports mensuels en tant que titulaire d'une licence provincial, territorial ou fédéral.

Version : 0.16.1

Fichiers téléchargés de rapport sur le cannabis des praticiens de la santé

2. Cliquez sur **Fichiers téléchargés de rapport sur le cannabis des praticiens de la santé.**

L'écran suivant apparaîtra :

Fichiers téléchargés de rapport sur le cannabis des praticiens de la santé

§ Ce symbole signifie que vous devez fournir une réponse pour soumettre le formulaire.

Attestation

J'affirme avoir l'autorisation de soumettre ce rapport au nom de l'entité légale associée au compte.

J'affirme que tous les renseignements et les documents soumis en lien avec le rapport sont, à ma connaissance, complets et exacts.

S Praticiens de la santé

La taille du document ne peut pas être supérieure à 10 Mo. Les types de fichiers admis sont les suivants :

3. Cliquez sur **Parcourir** pour sélectionner un fichier à télécharger de votre ordinateur.

Affiche 1 à 8 de 8 entrées | Afficher 10 entrées

Nom du document

Date du téléchargement ↑ ↓

TestDataHCP 2015-01.csv (HCP-PS-CSV-TECT4Y3O4S)

2018-06-14

TestDataHCP 2015-02.csv (HCP-PS-CSV-ZOI XCAHPIV)

2018-06-14

4. Une fois que le fichier est sélectionné, cliquez sur l'icône  pour télécharger le fichier.



 Les rapports déposés apparaissent ici, et ceux-ci ne peuvent pas être consultés à des fins de modifications ultérieures. Veuillez-vous reporter à la section 8.0 pour obtenir des renseignements sur la façon de corriger un rapport soumis.

En cas de réussite, vous verrez le message suivant :

Fichiers téléchargés de rapport sur le cannabis des praticiens de la santé

§ Ce symbole signifie que vous devez fournir une réponse pour soumettre le formulaire.

Attestation

J'affirme avoir l'autorisation de soumettre ce rapport au nom de l'entité légale associée au compte.
J'affirme que tous les renseignements et les documents soumis en lien avec le rapport sont, à ma connaissance, complets et exacts.

§ Praticiens de la santé

La taille du document ne peut pas être supérieure à 10 MB.
Les types de fichiers admis sont les suivants : .csv

Document téléchargé avec succès. Veuillez actualiser la page dans quelques minutes afin de voir les documents téléchargés dans le tableau suivant.

Choose File No file chosen

Nom du document	Date du téléchargement
TestDataHCP 2015-01.csv (HCP-PS-CSV-TECT4Y3O4S)	2018-06-14
TestDataHCP 2015-02.csv (HCP-PS-CSV-ZOLXCAHPIV)	2018-06-14
TestDataHCP 2016-01.csv (HCP-PS-CSV-4GRV8P2ISA)	2018-06-11
TestDataHCP 2016-02.csv (HCP-PS-CSV-NSSRCD1FX8)	2018-06-13
TestDataHCP 2017-02.csv (HCP-PS-CSV-R89KBS5BP4)	2018-06-11
TestDataHCP-2017-06.csv (HCP-PS-CSV-3KK0VPLAWW)	2018-06-14
TestDataHCP-2018-04.csv (HCP-PS-CSV-64QYYT8CVM)	2018-06-11
TestDataHCP.csv (HCP-PS-CSV-LR3LP9PFXA)	2018-06-11

1

8.0 COMMENT APPORTER DES CORRECTIONS À UN RAPPORT PRÉCÉDEMMENT SOUMIS

Dès qu'un rapport a été soumis, il est impossible de le rouvrir pour y apporter d'autres modifications.

S'il est nécessaire d'apporter une correction à un rapport soumis, envoyez votre demande par courriel à hc.ctls-bi-sscdl-ie.sc@canada.ca et incluez Rapports SSCDL à la ligne de mention objet pour s'assurer que votre demande parvienne à la bonne personne. Fournissez le plus de détails possible et incluez l'ID de rapport et le numéro de licence dans le corps du message.

Un agent de Santé Canada vous contactera par téléphone ou par courriel pour discuter de la correction. Il peut apporter des corrections mineures directement dans le système en votre nom. Si des corrections plus substantielles s'imposent et que votre rapport a été soumis manuellement, l'agent peut le rendre accessible dans la section Ébauche de rapports de suivi du cannabis du SSCDL afin que vous puissiez procéder aux corrections nécessaires et soumettre de nouveau le rapport. Toutefois, si des corrections importantes doivent être apportées à un rapport qui a été soumis par téléchargement de fichier, l'agent doit invalider le rapport initial et vous serez alors tenu de présenter un nouveau rapport pour cette période de licence et de rapport en particulier.

Il appartient à l'agent de décider d'effectuer la correction directement ou de rendre accessible le rapport pour une nouvelle soumission. Toutes les corrections ont une piste d'audit en vue d'une vérification ou d'une enquête future au besoin.

9.0 FOIRE AUX QUESTIONS

9.1 Pourquoi seule la personne désignée comme responsable peut avoir un accès de niveau redditionnel pour soumettre des rapports mensuels?

Afin de réduire au minimum les risques et d'assurer la qualité des données, seule la personne désignée comme responsable se voit accorder un accès au niveau de rapport et est autorisée à soumettre des rapports conformément à la Politique sur la sécurité du gouvernement et à sa Norme sur l'assurance de l'identité et des justificatifs. Toutefois, d'autres membres de votre organisation peuvent préparer le document. csv pour que cette personne puisse procéder au téléchargement.

Veuillez noter, dans le cadre de la prochaine version du système, il est envisagé d'accorder cette fonction à d'autre personnel ayant l'habilitation de sécurité nécessaire.

9.2 Comment enregistrer les marchandises en transit?

Au moment de l'établissement des rapports, les marchandises en transit doivent être recensées selon les modalités d'expédition des marchandises, à savoir :

- Point d'expédition FAB. Si l'expédition est désignée comme point d'expédition fret à bord (FAB), le droit de propriété est transféré à l'acheteur dès que le vendeur expédie la commande.
- Destination FAB. Si l'expédition est désignée comme destination fret à bord (FAB), le droit de propriété est transféré à l'acheteur dès que celui-ci reçoit la commande.

9.3 Comment le "cannabis frais" doit-il être comptabilisé dans l'inventaire des produits non finis ?

Dans la version précédente de ce document d'orientation, il était indiqué qu'aux fins du SSCDL, le cannabis frais ne doit être enregistré dans l'inventaire des produits non finis que s'il est destiné à être vendu sous cette forme. Après mûre réflexion, nous demandons maintenant que cette catégorie soit utilisée pour indiquer le poids du cannabis mouillé récolté et toute perte due au séchage ou à la transformation avant de catégoriser le stock comme suit : «Non fini – Cannabis séché».

En d'autres mots, le poids mouillé récolté initial devrait être enregistré comme suit : «Non fini – Cannabis frais - Ajout – Quantité produite ». La perte du poids due au séchage devrait être enregistrée comme suit : « Non fini - Cannabis frais – Réductions - Perte séchage/transformation ». La quantité restante qui doit être transformée davantage en tant que cannabis séché devrait être enregistrée comme suit : « Non fini - Cannabis frais - Réductions - Quantité transformée » ainsi que « Non fini – Cannabis séché – Additions – Quantité produite ».

Il devrait toujours y avoir une addition avant une réduction — il ne devrait jamais y avoir de stocks négatifs.

9.4 Comment dois-je comptabiliser les produits en cours de séchage à la fin du mois?

En ce qui concerne la perte de séchage / transformation du cannabis frais, les estimations sont acceptables pour le produit en cours de séchage en fin de mois. Les méthodes d'estimation devraient être disponibles sur demande de Santé Canada.

9.5 Comment dois-je comptabiliser les déchets végétaux?

Il a été noté que puisque les plantes de cannabis sont mesurées en unités individuelles, les déclarants ne sont pas en mesure d'enregistrer la destruction partielle des matières végétales, comme les taillages vivants. Jusqu'à la prochaine version du Système de suivi du cannabis et de demande de licence, ces déchets végétaux devraient d'abord être enregistrés comme suit : «Non fini — Autre — Ajout — Production ». Une fois détruits, ils devaient être enregistrés comme suit : « Non fini – Autre – Réduction – Détruit » mesuré en kilogrammes.

9.6 Comment devrais-je comptabiliser les ajouts ultérieurs d'huiles de base à de l'huile de cannabis non fini?

Cela devrait être saisi comme un ajout à l'huile de cannabis non fini – Production.

9.7 Capsules d'huile

Les capsules d'huile doivent être enregistrées comme de l'huile de cannabis. Le volume doit être enregistré net de tout matériau d'encapsulation conformément aux exigences en matière d'étiquetage du Règlement sur le cannabis.

9.8 Comment devrais-je comptabiliser le poids des matériaux détruits autres que le cannabis qui contiennent des résidus?

Le poids du matériel détruit non-cannabis qui contient des résidus (serviettes, ruban d'encapsulation, etc.) n'a pas besoin d'être inclus dans le rapport du SSC, ni la méthode de destruction du cannabis ne doit pas être inclus dans le rapport du SSC. Toutefois, notez que, conformément au paragraphe 229 (1) du règlement, vous devez conserver un document contenant les détails de la destruction du cannabis:

229 (1) Le titulaire d'une licence — autre qu'une licence relative aux drogues contenant du cannabis — conserve un document qui contient les renseignements ci-après chaque fois qu'il détruit ou fait détruire du cannabis :

- a) la description et, le cas échéant, le nom commercial du cannabis;
- b) la date à laquelle il est détruit et, à cette date, son poids net — ou, s'il s'agit d'huile de cannabis, son poids ou volume net — avant la destruction;
- c) l'adresse de l'endroit de la destruction;
- d) une indication de la méthode de destruction;

e) le nom des témoins de la destruction qui étaient habilités à servir de témoins au titre de l’alinéa 43(1)b) et le fondement de leur habilitation au titre du paragraphe 43(2).

9.9 Dois-je enregistrer les expéditions directes aux clients qui ont passé leur commande à partir d'un système provincial / territorial de vente en ligne de cannabis ?

Les commandes en ligne enregistrées par un distributeur ou un détaillant, mais envoyées directement à un consommateur au détail par le titulaire de licence fédérale doivent être enregistrées comme une vente en ligne non médicale par le titulaire de licence fédérale. Le distributeur ou le détaillant ne doit pas enregistrer la vente.

10.0 À NOTER ÉGALEMENT

En plus de la FAQ, veuillez-vous assurer que vos rapports sont exacts en évitant les erreurs de rapport courantes:

- Les stocks d'ouverture doivent correspondre aux stocks de clôture du mois précédent pour chaque catégorie de produits.
- Il ne devrait jamais y avoir de stocks de clôture négatifs.
- Les chiffres de capacité doivent être enregistrés en mètres carrés et non en pieds carrés (1 mètre carré = 10,764 pieds carrés).
- Le volume d'huile de cannabis doit être enregistré comme étant le volume d'huile de cannabis seulement, net de tout emballage ou matériel d'encapsulation. L'unité de mesure est litre.
- Le poids du cannabis doit être indiqué en kilogrammes et non en grammes.

Rapport d'un praticien de la santé

- Le champ de l'identificateur unique d'un praticien de la santé, doit saisir le même numéro de licence médicale provinciale du praticien de la santé que celui qui figure sur les documents médicaux du client. Le numéro de licence devrait être utilisé sans formatage (p. ex., espaces ou tirets), et ne devrait inclure aucun texte supplémentaire utilisé par votre entreprise.
- Le nom du praticien de la santé doit refléter le nom légal du praticien de la santé. Ne pas utiliser de surnoms.
- Le numéro de licence de votre entreprise est requis dans la colonne C de chaque ligne pour laquelle vous avez des informations.
- Si vous n'avez enregistré aucun client au cours du mois, ne soumettez pas de rapport d'un praticien de la santé.

11.0 AIDE ET ASSISTANCE DANS LE CADRE DU SSCDL

Si vous avez des questions au sujet de la soumission de rapports mensuels via le SSCDL, vous pouvez demander de l'assistance en nous envoyant un courriel à l'adresse hc.ctls-bi-sscdl-ie.sc@canada.ca. Veillez à inscrire **Rapports SSCDL** dans la ligne objet du courriel, pour vous assurer que votre demande est adressée à l'expert en la matière appropriée.

Si votre demande concerne une erreur reçue pendant le processus de soumission, fournissez autant de détails que possible, y compris des captures d'écran et dans le cas d'un téléchargement de fichier, une copie du fichier .csv que vous avez tenté de soumettre.

ANNEXE 1 : SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LES FICHIERS DES RAPPORTS MENSUELS ÉTABLIS PAR LES TITULAIRES DE LICENCES FÉDÉRALES

Un seul fichier .csv peut être téléchargé pour plusieurs sites pour lesquels l'émetteur est l'émetteur de rapport désigné. Les informations de chaque site doivent figurer sur une ligne de données distincte.

Colonne	Nom de la colonne	Unité de mesure	Exigences relatives au champ
A	Année visée par le rapport	N ^{bre}	Inscrire les quatre chiffres représentant l'année visée par le rapport
B	Mois visé par le rapport	N ^{bre}	Inscrire les deux chiffres représentant le mois visé par le rapport
C	ID de la licence	LIC- N ^{bre}	Identifiant alphanumérique unique à dix caractères, généré lors du processus d'octroi de licences
INVENTAIRE DES PRODUITS NON FINIS			
D	Non fini — Graines - Stock d'ouverture	Kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
E	Non fini - Graines - Ajout — Production totale	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
F	Non fini - Graines - Ajout — De producteurs	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
G	Non fini - Graines - Ajout — De transformateurs	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
H	Non fini - Graines - Ajout — De chanvre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
I	Non fini - Graines - Ajout — De tests analytiques ou de recherche	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
J	Non fini - Graines - Ajout — Importé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
K	Non fini —Graines —Ajout —Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
L	Non fini - Graines - Réduction — Transformé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
M	Non fini —Graines — Réduction — Emballé/Étiqueté	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
N	Non fini - Graines - Réduction — Aux cultivateurs	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
O	Non fini - Graines —	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois

	Réductions — Aux transformateurs		décimales au maximum.
P	Non fini —Graines — Réduction —Chanvre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
Q	Non fini - Graines - Réduction — Aux fins de tests analytiques ou de recherche	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
R	Non fini —Graines — Réduction —Exporté	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
S	Non fini - Graines - Réduction — Perte après séchage	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
T	Non fini —Graines — Réduction —Détruit	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
U	Non fini —Graines — Réduction —Perdu/Volé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
V	Non fini —Graines — Réduction —Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
W	Non fini —Graines — Réduction —Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
X	Non fini — Plante de cannabis — Stock d'ouverture	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
Y	Non fini — Plante de cannabis - Ajout — Production totale	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
Z	Non fini — Plante de cannabis — Ajout — De producteurs	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AA	Non fini — Plante de cannabis — Ajout — De transformateurs	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AB	Non fini — Plante de cannabis — Ajout — De chanvre	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AC	Non fini —Plante de cannabis —Ajout —De tests analytiques ou de recherche	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AD	Non fini — Plante de cannabis — Ajout — Importé	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AE	Non fini — Plante de cannabis — Ajout — Retour	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AF	Non fini — Plante de cannabis — Réduction — Transformé	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AG	Non fini — Plante de cannabis — Réduction -	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.

	Emballé/Étiqueté		
AH	Non fini — Plante de cannabis — Réduction — Aux producteurs	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AI	Non fini — Plante de cannabis — Réduction — Aux transformateurs	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AJ	Non fini — Plante de cannabis — Réduction — Chanvre	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AK	Non fini — Plante de cannabis — Réduction — Aux fins de tests analytiques ou de recherche	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AL	Non fini — Plante de cannabis — Réduction — Exporté	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AM	Non fini — Plante de cannabis — Réduction - Perte après séchage	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AN	Non fini — Plante de cannabis — Réduction — Détruit	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AO	Non fini — Plante de cannabis — Réduction — Perdu/Volé	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AP	Non fini — Plante de cannabis — Réduction — Retour	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AQ	Non fini — Plante de cannabis — Réduction — Autre	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
AR	Non fini — Cannabis séché — Stock d'ouverture	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AS	Non fini — Cannabis séché — Ajout — Production totale	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AT	Non fini — Cannabis séché — Ajout — De producteurs	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AU	Non fini — Cannabis séché — Ajout — De transformateurs	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AV	Non fini — Cannabis séché — Ajout — De chanvre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AW	Non fini — Cannabis séché — Ajout — De tests analytiques ou de recherche	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
AX	Non fini — Cannabis séché	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois

	— Ajout — Importé		décimales au maximum.
AY	Non fini — Cannabis séché	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Ajout — Retour		
AZ	Non fini — Cannabis séché	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Réduction — Transformé		
BA	Non fini — Cannabis séché	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Réduction —		
	Emballé/Étiqueté		
BB	Non fini — Cannabis séché	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Réduction — Aux producteurs		
BC	Non fini — Cannabis séché	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Réduction — Aux transformateurs		
BD	Non fini — Cannabis séché	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Réduction — Chanvre		
BE	Non fini — Cannabis séché	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Réduction — Aux fins de tests analytiques ou de recherche		
BF	Non fini — Cannabis séché	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Réduction — Exporté		
BG	Non fini — Cannabis séché	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Réduction — Perte après séchage		
BH	Non fini — Cannabis séché	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Réduction — Détruit		
BI	Non fini — Cannabis séché	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Réduction — Perdu/Volé		
BJ	Non fini — Cannabis séché	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Réduction — Retour		
BK	Non fini — Cannabis séché	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Réduction — Autre		
BL	Non fini — Cannabis frais	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Stock d'ouverture		
BM	Non fini — Cannabis frais	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Ajout — Production totale		
BN	Non fini — Cannabis frais	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Ajout — De producteurs		
BO	Non fini — Cannabis frais	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Ajout — De transformateurs		
BP	Non fini — Cannabis frais	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Ajout — De chanvre		
BQ	Non fini — Cannabis frais	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Ajout — De tests analytiques ou de recherche		
BR	Non fini — Cannabis frais	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
	— Ajout — Importé		

BS	Non fini — Cannabis frais — Ajout — Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BT	Non fini — Cannabis frais — Réduction — Transformé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BU	Non fini — Cannabis frais — Réduction — Emballé/Étiqueté	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BV	Non fini — Cannabis frais — Réduction — Aux producteurs	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BW	Non fini — Cannabis frais — Réduction — Aux transformateurs	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BX	Non fini — Cannabis frais — Réduction — Chanvre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BY	Non fini — Cannabis frais — Réduction — Aux fins de tests analytiques ou de recherche	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
BZ	Non fini — Cannabis frais — Réduction — Exporté	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CA	Non fini — Cannabis frais — Réduction — Perte après séchage	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CB	Non fini — Cannabis frais — Réduction — Détruit	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CC	Non fini — Cannabis frais — Réduction — Perdu/Volé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CD	Non fini — Cannabis frais — Réduction — Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CE	Non fini — Cannabis frais — Réduction — Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CF	Non fini — Huile de cannabis — Stock d'ouverture	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CG	Non fini — Huile de cannabis - Ajout — Production totale	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CH	Non fini — Huile de cannabis — Ajout — De producteurs	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CI	Non fini — Huile de cannabis — Ajout — De transformateurs	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CJ	Non fini — Huile de cannabis — Ajout — De chanvre	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CK	Non fini — Huile de	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois

	cannabis — Ajout — De tests analytiques ou de recherche		décimales au maximum.
CL	Non fini — Huile de cannabis - Ajout – Importé	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CM	Non fini — Huile de cannabis - Ajout – Retour	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CN	Non fini — Huile de cannabis — Réduction — Transformé	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CO	Non fini — Huile de cannabis — Réduction — Emballé/Étiqueté	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CP	Non fini — Huile de cannabis — Réduction — Aux producteurs	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CQ	Non fini — Huile de cannabis — Réduction — Aux transformateurs	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CR	Non fini — Huile de cannabis - Réduction – Chanvre	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CS	Non fini — Huile de cannabis — Réduction — Aux fins de tests analytiques ou de recherche	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CT	Non fini — Huile de cannabis — Réduction — Exporté	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CU	Non fini — Huile de cannabis - Réduction – Perte après séchage	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CV	Non fini — Huile de cannabis — Réduction — Détruit	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CW	Non fini — Huile de cannabis — Réduction — Perdu/Volé	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CX	Non fini — Huile de cannabis - Réduction – Retour	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CY	Non fini — Huile de cannabis — Réduction — Autre	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
CZ	Non fini — Autre — Stock d'ouverture	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DA	Non fini — Autre — Ajout — Production totale	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

DB	Non fini — Autre — Ajout — De producteurs	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DC	Non fini — Autre — Ajout — De transformateurs	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DD	Non fini — Autre — Ajout — De chanvre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DE	Non fini — Autre — Ajout — De tests analytiques ou de recherche	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DF	Non fini — Autre — Ajout — Importé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DG	Non fini — Autre — Ajout — Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DH	Non fini — Autre — Réduction — Transformé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DI	Non fini — Autre — Réduction — Emballé/Étiqueté	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DJ	Non fini — Autre — Réduction — Aux producteurs	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DK	Non fini — Autre — Réduction — Aux transformateurs	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DL	Non fini — Autre — Réduction — Chanvre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DM	Non fini — Autre — Réduction — Aux fins de tests analytiques ou de recherche	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DN	Non fini — Autre — Réduction — Exporté	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DO	Non fini — Autre — Réduction — Perte due au séchage	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DP	Non fini — Autre — Réduction — Détruit	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DQ	Non fini — Autre — Réduction — Perdu/Volé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DR	Non fini — Autre — Réduction — Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
DS	Non fini — Autre — Réduction — Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

INVENTAIRE FINAL

DT	Final — Graines — Stock d'ouverture	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
DU	Final — Graines — Ajout — Emballé	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.

DV	Final – Graines – Ajout – Acheté/Transféré	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
DW	Final – Graines – Ajout – Retour	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
DX	Final – Graines – Ajout – Autre	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
DY	Final – Graines – Réduction – Vendu/Transféré	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
DZ	Final – Graines – Réduction – Détruit	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
EA	Final – Graines – Réduction – Perdu/Volé	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
EB	Final – Graines – Réduction – Retour	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
EC	Final – Graines – Réduction – Autre	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
ED	Final – Plante de cannabis – Stock d'ouverture	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
EE	Final – Plante de cannabis – Ajout – Emballé	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
EF	Final – Plante de cannabis – Ajout – Acheté/Transféré	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
EG	Final – Plante de cannabis – Ajout – Retour	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
EH	Final – Plante de cannabis – Ajout – Autre	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
EI	Final – Plante de cannabis – Réduction – Vendu/Transféré	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
EJ	Final – Plante de cannabis – Réduction – Détruit	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
EK	Final – Plante de cannabis – Réduction – Perdu/Volé	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
EL	Final – Plante de cannabis – Réduction – Retour	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
EM	Final – Plante de cannabis – Réduction – Autre	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
EN	Final – Cannabis séché – Stock d'ouverture	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
EO	Final – Cannabis séché – Ajout – Emballé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
EP	Final – Cannabis séché – Ajout – Acheté/Transféré	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
EQ	Final – Cannabis séché – Ajout – Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
ER	Final – Cannabis séché – Ajout – Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
ES	Final – Cannabis séché –	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois

	Réduction – Vendu/Transféré		décimales au maximum.
ET	Final – Cannabis séché – Réduction – Détruit	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
EU	Final – Cannabis séché – Réduction – Perdu/Volé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
EV	Final – Cannabis séché – Réduction – Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
EW	Final – Cannabis séché – Réduction – Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
EX	Final – Cannabis frais – Stock d'ouverture	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
EY	Final – Cannabis frais – Ajout – Emballé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
EZ	Final – Cannabis frais – Ajout – Acheté/Transféré	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FA	Final – Cannabis frais – Ajout – Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FB	Final – Cannabis frais – Ajout – Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FC	Final – Cannabis frais – Réduction – Vendu/Transféré	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FD	Final – Cannabis frais – Réduction – Détruit	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FE	Final – Cannabis frais – Réduction – Perdu/Volé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FF	Final – Cannabis frais – Réduction – Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FG	Final – Cannabis frais – Réduction – Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FH	Final – Huile de cannabis – Stock d'ouverture	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FI	Final – Huile de cannabis – Ajout – Emballé	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FJ	Final – Huile de cannabis – Ajout – Acheté/Transféré	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FK	Final – Huile de cannabis – Ajout – Retour	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FL	Final – Huile de cannabis – Ajout – Autre	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FM	Final – Huile de cannabis – Réduction – Vendu/Transféré	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FN	Final – Huile de cannabis – Réduction – Détruit	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FO	Final – Huile de cannabis – Réduction – Perdu/Volé	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

FP	Final – Huile de cannabis – Réduction – Retour	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FQ	Final – Huile de cannabis – Réduction – Autre	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FR	Final – Autre – Stock d'ouverture	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FS	Final – Autre – Ajout – Emballé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FT	Final – Autre – Ajout – Acheté/Transféré	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FU	Final – Autre – Ajout – Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FV	Final – Autre – Ajout – Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FW	Final – Autre – Réduction – Vendu/Transféré	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FX	Final – Autre – Réduction – Détruit	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FY	Final – Autre – Réduction – Perdu/Volé	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
FZ	Final – Autre – Réduction – Retour	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
GA	Final – Autre – Réduction – Autre	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
VENTES			
GB	Graines – AB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GC	Graines – AB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GD	Graines – AB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GE	Graines – BC – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GF	Graines – BC – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GG	Graines – BC – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GH	Graines – MB – Fins	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.

	médicales – Directement aux consommateurs – En ligne		
GI	Graines – MB – Fins non médicinales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GJ	Graines – MB – Fins non médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GK	Graines – NB – Fins médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GL	Graines – NB – Fins non médicinales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GM	Graines – NB – Fins non médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GN	Graines – NL – Fins médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GO	Graines – NL – Fins non médicinales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GP	Graines – NL – Fins non médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GQ	Graines – NS – Fins médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GR	Graines – NS – Fins non médicinales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GS	Graines – NS – Fins non médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GT	Graines – NT – Fins médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GU	Graines – NT – Fins non	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.

	médicales – Aux distributeurs/détaillants		
GV	Graines – NT – Fins non médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GW	Graines – NU – Fins médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GX	Graines – NU – Fins non médicinales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GY	Graines – NU – Fins non médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
GZ	Graines – ON – Fins non médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HA	Graines – ON – Fins non médicinales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HB	Graines – ON – Fins non médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HC	Graines – PE – Fins non médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HD	Graines – PE – Fins non médicinales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HE	Graines – PE – Fins non médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HF	Graines – QC – Fins non médicinales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HG	Graines – QC – Fins non médicinales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HH	Graines – QC – Fins non médicinales – Directement	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.

	aux consommateurs – En ligne		
HI	Graines – SK – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HJ	Graines – SK – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HK	Graines – SK – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HL	Graines – YT – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HM	Graines – YT – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HN	Graines – YT – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HO	Plante de cannabis – AB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HP	Plante de cannabis – AB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HQ	Plante de cannabis – AB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HR	Plante de cannabis – BC – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HS	Plante de cannabis – BC – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HT	Plante de cannabis – BC – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HU	Plante de cannabis – MB – Fins médicales –	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.

	Directement aux consommateurs – En ligne		
HV	Plante de cannabis – MB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HW	Plante de cannabis – MB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HX	Plante de cannabis – NB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HY	Plante de cannabis – NB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
HZ	Plante de cannabis – NB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IA	Plante de cannabis – NL – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IB	Plante de cannabis – NL – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IC	Plante de cannabis – NL – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
ID	Plante de cannabis – NS – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IE	Plante de cannabis – NS – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IF	Plante de cannabis – NS – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IG	Plante de cannabis – NT – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IH	Plante de cannabis – NT – Fins non médicales – Aux	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.

	distributeurs/détaillants		
II	Plante de cannabis – NT – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IJ	Plante de cannabis – NU – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IK	Plante de cannabis – NU – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IL	Plante de cannabis – NU – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IM	Plante de cannabis – ON – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IN	Plante de cannabis – ON – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IO	Plante de cannabis – ON – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IP	Plante de cannabis – PE – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IQ	Plante de cannabis – PE – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IR	Plante de cannabis – PE – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IS	Plante de cannabis – QC – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IT	Plante de cannabis – QC – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IU	Plante de cannabis – QC – Fins non médicales – Directement aux	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.

	consommateurs – En ligne		
IV	Plante de cannabis – SK – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IW	Plante de cannabis – SK – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IX	Plante de cannabis – SK – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IY	Plante de cannabis – YT – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
IZ	Plante de cannabis – YT – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
JA	Plante de cannabis – YT – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
JB	Cannabis séché – AB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JC	Cannabis séché – AB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JD	Cannabis séché – AB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JE	Cannabis séché – BC – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JF	Cannabis séché – BC – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JG	Cannabis séché – BC – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JH	Cannabis séché – MB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

	ligne		
JI	Cannabis séché – MB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JJ	Cannabis séché – MB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JK	Cannabis séché – NB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JL	Cannabis séché – NB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JM	Cannabis séché – NB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JN	Cannabis séché – NL – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JO	Cannabis séché – NL – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JP	Cannabis séché – NL – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JQ	Cannabis séché – NS – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JR	Cannabis séché – NS – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JS	Cannabis séché – NS – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JT	Cannabis séché – NT – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JU	Cannabis séché – NT – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

JV	Cannabis séché – NT – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JW	Cannabis séché – NU – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JX	Cannabis séché – NU – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JY	Cannabis séché – NU – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
JZ	Cannabis séché – ON – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KA	Cannabis séché – ON – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KB	Cannabis séché – ON – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KC	Cannabis séché – PE – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KD	Cannabis séché – PE – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KE	Cannabis séché – PE – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KF	Cannabis séché – QC – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KG	Cannabis séché – QC – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KH	Cannabis séché – QC – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

KI	Cannabis séché – SK – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KJ	Cannabis séché – SK – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KK	Cannabis séché – SK – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KL	Cannabis séché – YT – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KM	Cannabis séché – YT – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KN	Cannabis séché – YT – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KO	Cannabis frais – AB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KP	Cannabis frais – AB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KQ	Cannabis frais – AB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KR	Cannabis frais – BC – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KS	Cannabis frais – BC – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KT	Cannabis frais – BC – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KU	Cannabis frais – MB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

KV	Cannabis frais – MB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KW	Cannabis frais – MB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KX	Cannabis frais – NB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KY	Cannabis frais – NB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
KZ	Cannabis frais – NB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LA	Cannabis frais – NL – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LB	Cannabis frais – NL – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LC	Cannabis frais – NL – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LD	Cannabis frais – NS – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LE	Cannabis frais – NS – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LF	Cannabis frais – NS – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LG	Cannabis frais – NT – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LH	Cannabis frais – NT – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LI	Cannabis frais – NT – Fins	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois

	non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne		décimales au maximum.
U	Cannabis frais – NU – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LK	Cannabis frais – NU – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LL	Cannabis frais – NU – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LM	Cannabis frais – ON – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LN	Cannabis frais – ON – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LO	Cannabis frais – ON – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LP	Cannabis frais – PE – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LQ	Cannabis frais – PE – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LR	Cannabis frais – PE – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LS	Cannabis frais – QC – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LT	Cannabis frais – QC – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LU	Cannabis frais – QC – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LV	Cannabis frais – SK – Fins	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois

	médicales – Directement aux consommateurs – En ligne		décimales au maximum.
LW	Cannabis frais – SK – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LX	Cannabis frais – SK – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LY	Cannabis frais – YT – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
LZ	Cannabis frais – YT – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MA	Cannabis frais – YT – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MB	Huile de cannabis – AB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MC	Huile de cannabis – AB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MD	Huile de cannabis – AB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
ME	Huile de cannabis – BC – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MF	Huile de cannabis – BC – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MG	Huile de cannabis – BC – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MH	Huile de cannabis – MB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MI	Huile de cannabis – MB –	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois

	Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants		décimales au maximum.
MJ	Huile de cannabis – MB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MK	Huile de cannabis – NB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
ML	Huile de cannabis – NB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MM	Huile de cannabis – NB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MN	Huile de cannabis – NL – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MO	Huile de cannabis – NL – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MP	Huile de cannabis – NL – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MQ	Huile de cannabis – NS – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MR	Huile de cannabis – NS – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MS	Huile de cannabis – NS – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MT	Huile de cannabis – NT – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MU	Huile de cannabis – NT – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MV	Huile de cannabis – NT – Fins non médicales –	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

	Directement aux consommateurs – En ligne		
MW	Huile de cannabis – NU – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MX	Huile de cannabis – NU – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MY	Huile de cannabis – NU – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MZ	Huile de cannabis – ON – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NA	Huile de cannabis – ON – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NB	Huile de cannabis – ON – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NC	Huile de cannabis – PE – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
ND	Huile de cannabis – PE – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NE	Huile de cannabis – PE – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NF	Huile de cannabis – QC – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NG	Huile de cannabis – QC – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NH	Huile de cannabis – QC – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NI	Huile de cannabis – SK – Fins médicales – Directement	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

	aux consommateurs – En ligne		
NJ	Huile de cannabis – SK – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NK	Huile de cannabis – SK – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NL	Huile de cannabis – YT – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NM	Huile de cannabis – YT – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NN	Huile de cannabis – YT – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	L	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NO	Autre – AB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NP	Autre – AB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NQ	Autre – AB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NR	Autre – BC – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NS	Autre – BC – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NT	Autre – BC – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NU	Autre – MB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NV	Autre – MB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NW	Autre – MB – Fins non médicales – Directement	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

	aux consommateurs – En ligne		
NX	Autre – NB – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NY	Autre – NB – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
NZ	Autre – NB – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OA	Autre – NL – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OB	Autre – NL – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OC	Autre – NL – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OD	Autre – NS – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OE	Autre – NS – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OF	Autre – NS – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OG	Autre – NT – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OH	Autre – NT – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OI	Autre – NT – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OJ	Autre – NU – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OK	Autre – NU – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.

OL	Autre – NU – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OM	Autre – ON – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
ON	Autre – ON – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OO	Autre – ON – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OP	Autre – PE – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OQ	Autre – PE – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OR	Autre – PE – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OS	Autre – QC – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OT	Autre – QC – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OU	Autre – QC – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OV	Autre – SK – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OW	Autre – SK – Fins non médicales – Aux distributeurs/détaillants	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OX	Autre – SK – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OY	Autre – YT – Fins médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
OZ	Autre – YT – Fins non	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois

	médicales – Aux distributeurs/détaillants		décimales au maximum.
PA	Autre – YT – Fins non médicales – Directement aux consommateurs – En ligne	kg	Nombre de 0 à 1 000 000, avec trois décimales au maximum.
MÉDICAL			
PB	Nombre d'enregistrements actifs – AB	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PC	Nombre d'enregistrements – Transféré ou retourné – AB	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PD	Nombres d'expéditions – AB	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PE	Nombre d'enregistrements actifs – BC	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PF	Nombre d'enregistrements – Transféré ou retourné – BC	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PG	Nombres d'expéditions – BC	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PH	Nombre d'enregistrements actifs – MB	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PI	Nombre d'enregistrements – Transféré ou retourné – MB	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PJ	Nombres d'expéditions – MB	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PK	Nombre d'enregistrements actifs – NB	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PL	Nombre d'enregistrements – Transféré ou retourné – NB	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PM	Nombres d'expéditions – NB	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PN	Nombre d'enregistrements actifs – NL	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PO	Nombre d'enregistrements – Transféré ou retourné – NL	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PP	Nombres d'expéditions – NL	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PQ	Nombre d'enregistrements actifs – NS	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PR	Nombre d'enregistrements – Transféré ou retourné – NS	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PS	Nombres d'expéditions – NS	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PT	Nombre d'enregistrements actifs – NT	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PU	Nombre d'enregistrements – Transféré ou retourné – NT	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.

PV	Nombres d'expéditions – NT	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PW	Nombre d'enregistrements actifs – NU	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PX	Nombre d'enregistrements – Transféré ou retourné – NU	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PY	Nombres d'expéditions – NU	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
PZ	Nombre d'enregistrements actifs – ON	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QA	Nombre d'enregistrements – Transféré ou retourné – ON	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QB	Nombres d'expéditions – ON	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QC	Nombre d'enregistrements actifs – PE	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QD	Nombre d'enregistrements – Transféré ou retourné – PE	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QE	Nombres d'expéditions – PE	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QF	Nombre d'enregistrements actifs – QC	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QG	Nombre d'enregistrements – Transféré ou retourné – QC	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QH	Nombres d'expéditions – QC	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QI	Nombre d'enregistrements actifs – SK	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QJ	Nombre d'enregistrements – Transféré ou retourné – SK	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QK	Nombres d'expéditions – SK	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QL	Nombre d'enregistrements actifs – YT	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QM	Nombre d'enregistrements – Transféré ou retourné – YT	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QN	Nombres d'expéditions – YT	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QO	Quantité moyenne autorisée	g	Deux décimales de 0 à 10 000
QP	Quantité médiane autorisée	g	Deux décimales de 0 à 10 000
QQ	Quantité maximale autorisée	g	Deux décimales de 0 à 10 000
QR	Refus – Renseignements incomplets	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QS	Refus – Renseignements suspicieux, faux ou trompeurs	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QT	Refus – Document médical invalide	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QU	Refus – Autre	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QV	Refus de commande – Renseignements incomplets	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.

QW	Refus de commande – Enregistrement expiré	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QX	Refus de commande – la commande dépasse la quantité autorisée	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QY	Refus de commande – Produit en rupture de stock	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
QZ	Refus de commande – Autre	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
EMPLOYÉS			
RA	Employés de gestion	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
RB	Employés administratifs	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
RC	Employés de vente	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
RD	Employés de production	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
RE	Autres employés	N ^{bre}	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
CAPACITÉ			
RF	Aire de floraison – utilisée	m ²	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
RG	Chambre mère – utilisée	m ²	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
RH	Chambre de clonage – utilisée	m ²	Nombre entier de 0 à 1 000 000.
RI	Chambre de séchage – utilisée	m ²	Nombre entier de 0 à 1 000 000.

ANNEXE 2 : SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LES FICHIERS DES RAPPORTS ÉTABLIS PAR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Colonne	Nom de colonne	Description	Exigences du champ
A	Période de l'année du rapport	Se réfère à l'année civile auxquels les données appartiennent, et non le mois civil durant lequel le rapport est soumis.	N ^{bre}
B	Période du mois du rapport	Se réfère au mois civil auxquels les données appartiennent, et non le mois civil durant lequel le rapport est soumis.	N ^{bre}
C	Licence	Se réfère à la licence fédérale de cannabis de la personne soumettant le rapport	N ^{bre}
D	Pièce d'identité unique	Se réfère au permis médical provincial du PS	
E	Prénom	Le prénom du PS	Texte
F	Nom de famille	Le nom de famille du Ps	Texte
G	Nombre de documents signés	Documents signés par le PS	Nombre
H	Province ou Territoire	La province ou le territoire dans lequel le PS est autorisé à pratiquer	Abréviation à deux lettres des PT : AB BC MB NB NL NS NT NU ON PE QC SK YT